

PROCÈS-VERBAL

DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS LOIRE TOURAIN DU 30 janvier 2024

Séance du 30 janvier de l'an deux mille vingt-quatre,

Le Comité syndical du Pays Loire Touraine légalement convoqué s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, à la salle polyvalente de la commune de Pocé-sur-Cisse, sous la présidence de Monsieur Claude COURGEAU, Président, à 18 heures 00.

Date de la convocation : 24 janvier 2024

Délégués en exercice : 80

Délégués présents : 43

Votants : 43

Présents : AGUITON Yves ; AUGEREAU Gilles ; AVENET Chantal ; BECHON Anne ; BERNARD Jean-François ; BRAULT Jacques ; CANTEIRO Thierry ; CARATY Michel ; CHANTELOUP Lionel ; COURGEAU Claude ; DANCRE Jean-Marie ; DE SMET Jean-Jacques ; DESVAUX Michel ; DOUADY Philippe ; DUBOURG Isabelle ; FOUCHERE Olivier ; GADIN Patricia ; GASNIER Michèle ; GAUTRON Johnny ; GIRAUDON Bernard ; GOURON Claude ; HERVE Michel ; KAHIA Kamel ; LELANDAIS Laure ; LEPRINCE Marc ; MARQUENET-JOUZEAU Anne ; MARTIN Cyrille ; MARTINEAU Jean-Pierre ; MORETTE Vincent ; MORISSET Laure ; PATIN Karine ; PINEAU Brigitte ; PINET Yves ; PORHEL Anne ; RAULT Jean-Christophe ; RENAUDEAU Jean-Marie ; ROBINET Martine ; SALGE Franck ; SAROUILLE Frédéric ; SENECHAUD Lucien ; SIMONEAU Corinne ; TRUET Anne ; VERGEON Danielle.

Secrétaire de séance : M. Michel DESVAUX

M. COURGEAU rappelle aux membres du Comité syndical que le Rapport d'activités 2023 du Pays leur a été transmis avec la convocation. Comme chaque année il détaille et illustre les actions menées sur chaque mission du Pays. L'équipe Pays reste disponible pour toute précision.

1/ Débat d'orientations budgétaires

M. COURGEAU rappelle que les membres ont été destinataires du rapport des orientations budgétaires. L'élaboration du rapport des orientations budgétaires est une étape de travail avant l'approbation du compte administratif 2023 et le vote du budget 2024. M. COURGEAU propose à l'assemblée de ne pas lire le ROB dans le détail mais d'évoquer les principaux points :

Le ROB du Pays se présente en 4 chapitres :

- **CHAPITRE 1 : CONTEXTE GENERAL** avec la présentation du syndicat et des missions du Pays
- **CHAPITRE 2 : FONCTIONNEMENT** du syndicat avec les instances, la composition de l'équipe technique, les locaux du Pays et la voiture de service

• CHAPITRE 3 : ELEMENTS SUR LA SITUATION FINANCIERE ACTUELLE DU PAYS

Le compte administratif est présenté dans les grandes lignes (l'analyse détaillée et précise aura lieu lors du Comité syndical de mars).

- A ce jour, l'analyse des dépenses et des recettes de fonctionnement (sans le résultat reporté) montre un résultat de fonctionnement, pour 2023 négatif, pour la troisième année consécutive (- 7 031.07 € en 2023, - 10 469.83 € en 2022, - 55 481.15 € en 2021).
- L'analyse de la section d'investissement montre que le budget investissement reste faible, le Pays n'ayant pas pour vocation première de porter des projets d'investissement. *(L'année 2022 avait été marquée par la refonte du site internet et la création d'une maquette en bois pour le Pays d'Art et d'Histoire – pas d'investissement particulier en 2023).*
- Les principales dépenses du Syndicat sont des dépenses de charges de personnel, cela est à mettre en parallèle avec le rôle principal du Pays : le portage de contrats financiers et de missions d'animations nécessitant de l'ingénierie. **Il est rappelé que les 8,7 ETP comptabilisés en 2023 travaillent pour les 55 communes et les 4 EPCI du territoire sur des missions variées : accompagnement des porteurs de projet, ingénierie financière, prévention santé, connaissance et valorisation du patrimoine.**
- Pour l'année 2023 les charges du personnel et les charges de gestion courante sont en augmentation : l'augmentation des dépenses de personnel est liée à un nombre d'ETP plus élevé (animation du CLS sur l'année complète avec l'arrivée de l'agent en octobre 2022 en remplacement de l'adjointe PAH sur 4,5 mois, le temps de son congé maternité, guide conférencière en contrat et non plus à la vacance depuis mars 2023). L'augmentation des charges de gestion courante s'explique par le redémarrage de l'animation du Contrat d'objectif territorial énergies renouvelables (remboursement des frais salariaux supportés par le Pays Loire Nature pour 6 mois : affecté au chapitre 65, cet ETP n'est pas comptabilisé dans les effectifs du Pays Loire Touraine).
- Pour l'année 2023, les recettes de fonctionnement sont plus importantes notamment avec l'attribution des 41 000 € de l'ADEME pour le COT EnR, le versement de la subvention ARS pour 12 mois de frais salariaux effectués. On note également une forte augmentation de la régie de recettes du Pays d'art et d'histoire (davantage d'interventions scolaires et de prestations groupe réalisées en 2023).

• CHAPITRE 4 : ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Les orientations budgétaires sont présentées dans le document, les points spécifiques de l'année 2024 sont les suivants :

- Sur le CRST :

- finalisation du CRST 2018-2024 : montage des derniers dossiers de demande de subvention, suivi des demandes de paiement et évaluation du contrat
- préparation de la concertation et de l'élaboration des nouveaux CRST 2024-2030 en lien avec la Région et les EPCI

- sur le COT ENR :

- poursuite de l'animation du contrat 2021-2024 par Céline PIERROT, recrutée en octobre 2023 par les 2 Pays, le Pays Loire Nature et Pays Loire Touraine.
- demande de prolongation du COT EnR 2 qui prend fin au 15/06/2024 et qui peut être reconduit avec l'ADEME pour 1an jusqu'au 15/06/2025 afin d'atteindre les objectifs de résultat et obtenir ainsi le solde de la subvention d'animation (82 000 €)

- sur le programme européen Leader :

- gestion des paiements Leader 2014-2022 (26 dossiers de paiement dont 12 déjà déposés)
- animation du programme Leader 2023-2027 et début de la programmation de dossiers envisagée à partir du second semestre 2024

- sur le PAH :

- finalisation du travail de renouvellement de la convention du label (passage en Commission Régionale Patrimoine et Architecture le 2 juillet 2024)
- développement des actions éducatives et de l'offre groupe

- sur l'inventaire du patrimoine :

- finalisation de l'inventaire sur le patrimoine religieux : rédaction et publication d'un ouvrage (parution prévue le 8/11/2024)
- réflexion et prise de décision sur la poursuite d'un nouvel inventaire du patrimoine en partenariat avec la Région

- sur le CLS :

- animation du réseau des délégués et référents santé du Pays
- mise en œuvre d'actions dans le cadre des axes thématiques du contrat

Le ROB présente ensuite des premiers éléments de budget 2024, les chiffres sont prévisionnels et en cours de préparation par l'équipe technique. Comme chaque année le Pays reste vigilant sur les financements à rechercher en lien avec ses missions.

L'évolution des recettes liées aux postes à N+2 est présentée dans le ROB. Comme déjà évoqué, des subventions prendront fin sur certains postes :

- subvention DRAC sur le poste d'adjoint (aide dégressive sur 3 ans perçue de mars 2021 à février 2024). En 2024, une partie du temps agent de l'adjointe et de la guide conférencière lié aux animations sera valorisée dans le cadre de la subvention DRAC dédiée au programme d'animation (14 000 € pour 2024 contre 12 000€ en 2023)

- subvention Région CRST sur le poste Assistante Gestionnaire comptable (arrêt de la subvention à partir de juin 2024 correspondant à la fin du CRST 2018-2024).

Pour construire un budget 2024 à l'équilibre, le syndicat prévoit de diminuer encore ses charges de fonctionnement :

- suppression du poste de secrétaire à mi-temps à compter du 07 février 2024. M. COURGEAU remercie Carine pour son implication dans le fonctionnement de la structure depuis 1 an

- effort maintenu sur les charges à caractère général

La structure bénéficiera d'une augmentation de ses recettes de fonctionnement avec la revalorisation de la cotisation à 1.60€/habitant et d'une avance de 40% pour janvier 2024.

2/ Délibérations administratives

Délibération n°1 : Débat d'orientations budgétaires 2024 et rapport complémentaire sur le débat d'orientations budgétaires

Les Syndicats mixtes doivent obligatoirement organiser un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) dans les deux mois précédant l'adoption du budget primitif. Ce débat porte sur les orientations générales du budget ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés et sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la structure.

Il est proposé aux membres du comité syndical :

- d'acter la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'année 2024 lors de la séance du 30 janvier 2024,

- de valider le rapport complémentaire sur le débat d'orientation budgétaire et sur les objectifs durant la période 2024 – 2026

Échanges avec les membres du Comité syndical :

M. MORETTE questionne le Président sur 2 points :

- la baisse des dépenses de fonctionnement n'apparaît pas dans les chiffres malgré la suppression du poste à mi-temps de la secrétaire administrative et note donc, par rapport aux éléments présentés dans le ROB, une augmentation prévisionnelle des dépenses de fonctionnement de 13%.

Il est rappelé que le budget 2024 n'est pas encore finalisé et que les chiffres présentés dans le ROB sont prévisionnels :

	2023	2024
Dépenses de fonctionnement	452 531,97 € réalisés (506 759,88 € au Budget voté 2023)	497 766,33 € estimés soit 10% d'augmentation par rapport au réalisé 2023 mais pas d'augmentation par rapport au budget voté 2023
Compte 012 charges salariales	336 058,65 € réalisés (355 825,87 € au Budget voté 2023)	353 360,00 € estimés soit 5% d'augmentation par rapport au réalisé 2023 mais pas d'augmentation par rapport au budget voté 2023

Si les chiffres montrent une augmentation entre 2023 et 2024 ceci est à mettre en parallèle avec le fonctionnement de la structure : en 2023, 2 postes ont été pourvus sur une année incomplète (10 mois pour le poste de guide conférencière et 9 mois sur le poste d'adjointe) mais seront occupés toute l'année 2024. Le poste supprimé correspond à un contrat aidé (moins de charges salariales que sur un poste contractuel). À noter également l'ajout de 5 points d'indice à partir du 1^{er} janvier 2024 pour tous les agents (disposition nationale). Par ailleurs la construction du budget prévoit toujours une marge de sécurité en cas de dépenses imprévues.

- Le budget 2024 s'équilibrerait avec le report de fonctionnement.

Comme indiqué le résultat de fonctionnement est à nouveau négatif pour 2023 mais dans une moindre mesure par rapport à 2022 et 2021. Cela n'est pas satisfaisant mais montre néanmoins les efforts réalisés par la structure pour diminuer ses charges de fonctionnement. L'exercice budgétaire 2023 est donc à nouveau venu diminuer l'excédent de fonctionnement (excédent de fonctionnement à 92 157 € en 2022 contre un résultat de fonctionnement à 85 126,11 € en 2023). Pour 2024 l'équilibre budgétaire devrait également se réaliser avec le report de l'excédent de fonctionnement.

>> Les membres du comité syndical ont acté la tenue du débat d'orientation budgétaire 2024 et validé à l'unanimité le rapport complémentaire sur le débat d'orientation budgétaire et sur les objectifs 2024-2026.

Délibération n°2 : Modification des modalités du Compte Epargne Temps (CET)

Par délibération en date du 23 octobre 2013, le Comité syndical avait acté les modalités de mise en œuvre du compte épargne temps au bénéfice des agents de la collectivité. Cette délibération prévoyait notamment une indemnisation financière des jours épargnés. Considérant les difficultés financières de la structure, il est proposé de supprimer cette option et d'utiliser uniquement les jours épargnés sous forme de congés. Cette modification des modalités du CET a reçu un avis favorable du comité technique paritaire en date du 12 décembre 2023.

Par ailleurs, un décret du 9 janvier 2024 modifie l'article 7-1 du décret n° 2004-878 du 26 août 2004 relatif au compte épargne-temps dans la fonction publique territoriale, afin de renvoyer à un arrêté le soin de fixer le nombre global de jours pouvant être déposés sur un compte épargne-temps. Pris pour l'application de cet article 7-1 ainsi modifié, un arrêté maintient à 60 jours le plafond global de jours pouvant être stockés sur un

CET. Toutefois, cet arrêté prévoit qu'à titre dérogatoire, ce plafond global est relevé de dix jours au titre de l'année 2024. Les années suivantes, les jours épargnés excédant le plafond réglementaire de 60 jours pourront être maintenus sur le CET ou être consommés selon les modalités habituelles.

Il est proposé aux membres du comité syndical d'approuver les nouvelles modalités de mise en œuvre du CET.

>> Les membres du comité syndical ont validé à l'unanimité les nouvelles modalités de mise en œuvre du CET.

Délibération n°3 : Avenant n°8 à l'acte constitutif de création de la régie de recettes Pays d'Art et d'Histoire du Pays Loire Touraine

Dans le cadre de la mise en œuvre du label Pays d'art et d'histoire, le Pays Loire Touraine a créé en 2010 une régie de recettes pour l'encaissement de prestations de services (visites, animations, interventions pédagogiques, offre groupes...) et la vente de produits (publications, DVD films anciens...).

En 2024, le Pays Loire Touraine souhaite ajouter un nouveau moyen de paiement, à savoir la plateforme Adage (Pass Culture Pro) afin de permettre aux établissements scolaires (collèges et lycées) de régler les interventions pédagogiques avec leur Pass dès cette année. Il convient donc de faire évoluer la régie en modifiant l'acte constitutif.

Cet acte modificatif prendra effet au 1er février 2024.

Il est proposé aux membres du comité syndical d'approuver l'ajout de la Plateforme Adage (Pass Culture Pro) à la Régie et d'autoriser le Président à signer les documents se rapportant à cette décision.

>> Les membres du Comité syndical ont validé à l'unanimité l'ajout de la Plateforme Adage (Pass Culture Pro) à la Régie et autorisent le Président à signer les documents se rapportant à cette décision.

3/ Questions diverses

PAH : point sur le renouvellement du label

M. COURGEAU rappelle que le renouvellement du label est en cours de finalisation et que le dossier et la nouvelle convention du Pays Loire Touraine seront présentés à la DRAC le 2 juillet prochain (en Commission Régionale de l'Architecture et du Patrimoine – CRPA).

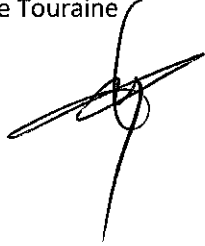
Camille et Anna ont présenté les grandes lignes du dossier de renouvellement qui se compose de 2 parties, validées lors du bureau de Pays du 14 décembre. Le rétroplanning a également été présenté. *Cf diaporama.*

Il est également précisé que le questionnaire destiné aux élus pour contribuer aux perspectives du dossier est encore accessible en ligne (à ce jour seulement 20 communes y ont répondu sur les 55) : <https://form.dragnsurvey.com/survey/r/2d5af177>.

CLS : différentes informations en santé publique ont été mises à la disposition des membres du comité syndical : réunion des délégués et référents santé le 6 février à Pocé-sur-Cisse, forum Sport Santé du 16 mars à Amboise, formations en santé mentale, cinés-débats ... Aurélie se tient à la disposition des élus pour toute précision sur ces actions de santé.

**PROCHAIN COMITE SYNDICAL : mardi 19 mars 2024 à 18h
à la salle polyvalente de Pocé-sur-Cisse**

Claude COURGEAU,
Le Président du Syndicat Mixte
du Pays Loire Touraine



Michel DESVAUX,
Le secrétaire de séance

